

RAPPORT MENSUEL DE MONITORING DE PROTECTION



HAUTS-BASSINS & CASCADES

SOMMAIRE

- I. Contexte/points saillants
- II. Zones de couverture
- III. Caractéristiques des mouvements de population
- IV. Situation sécuritaire dans les zones couvertes
- V. Incidents de protection dans les zones sous couverture
- VI. Problèmes spécifiques à certains groupes à risque
- VII. SGBV
- VIII. Protection de l'enfance
- IX. Personnes ayant des besoins spécifiques (PBS)
- X. Situation de LTB dans la zone de déplacement et de retour
- XI. Etat de droit
- XII. Protection basée sur la communauté - comités de protection
- XIII. Leaders communautaires/autorités locales/société civile
- XIV. Solutions durables
- XV. Système de partage d'information et coordination
- XVI. Recommandations générales

SEPTEMBRE 2020

I. CONTEXTE/POINTS SAILLANTS

La situation sécuritaire s'est relativement dégradée au cours du mois de septembre, dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades. Ces deux régions ont connu des attaques de groupes armés non identifiés (GANI) :

Dans la nuit du 6 au 7 septembre 2020 : la police a été attaquée par des individus armés non identifiés au niveau du poste de contrôle de Farakô-bâ, situé sur l'axe Bobo-Dioulasso-Banfora. Les assaillants ont été repoussés. On n'enregistre aucun blessé ni de décès parmi les FDS.



- Le 11 septembre 2020 : le poste de police de Péni, dans la province du Houet (région des Hauts-Bassins) a été attaquée par des hommes armés non identifiés sans faire de victime.

- Dans la nuit du 20 au 21 septembre 2020 : attaque de la gendarmerie de Mangodara, dans la province de la Comoé, localité située à 105 Km de Banfora, aux environs de 1 heure du matin par des GANI ayant fait un blessé dans les rangs de la gendarmerie.

Par ailleurs, à Poya, localité située dans la province du Houet, dans la commune rurale de Karangasso-Vigué, un drame a causé la mort d'un berger le 22 septembre 2020. La rixe est survenue entre un éleveur et un agriculteur et aurait conduit à la mort du premier cité.

Concernant la pandémie de la COVID-19, la ville de Bobo-Dioulasso a enregistré un pic avec 189 cas positifs au sein des élèves de l'école nationale d'administration et de magistrature (ENAM), internés pour leur stage au camp militaire Ouezzin-Coulibaly. Parmi ces cas positifs, 76 ont quitté le camp sans avis médical. Un communiqué, lancé par le Gouvernorat, a permis de localiser 74 cas qui ont été confinés à domicile. Des dispositions auraient été prises pour leur suivi médical.

Néanmoins, les activités du monitoring se sont normalement déroulées dans certaines localités concernées par la période sous rapport. Des activités de sensibilisation ont également été menées sur la COVID-19, la cohésion sociale, la protection de l'enfant (éducation) et les VBG (mariages précoces).

Dans la région des Hauts-Bassins, les moniteurs ont eu à noter un relâchement dans l'observance des mesures barrières édictées par le gouvernement pour lutter contre la pandémie dans leurs zones d'intervention. Toutefois, les moniteurs ont continué à mener les activités de sensibilisation en respectant les mesures de prévention afin de rappeler aux PDI et aux populations hôtes que la maladie est toujours présente au Burkina Faso et est mortelle.

S'agissant de la région des Cascades, la sécurité y est assurée par la gendarmerie et la Police. Elles couvrent l'ensemble des communes et des localités de la région. A ces forces, s'ajoute un détachement militaire basé à Banfora qui effectue des patrouilles sur l'ensemble de la région des Cascades.

Avec le déploiement des moniteurs de protection dans la région des Cascades, les activités monitoring ont effectivement démarré. Les autorités administratives, religieuses, coutumières, militaires et paramilitaires de la région ont été visitées. Pour renforcer les capacités des moniteurs, une formation a été organisée à leur égard, par ICAHD-international, le 10 septembre 2020 à Banfora, sur le thème : la protection internationale, des droits humains, la protection de l'enfance et la prévention des violences

basées sur le genre (VBG). Les premières activités de monitoring dans la région ont permis de sensibiliser les PDI et les populations hôtes sur la COVID-19 et d'identifier deux (2) sites spontanés (Peulh et Mossi) à Nianabama. Leurs difficultés majeures sont le manque d'eau potable, l'accès à la terre et l'oisiveté même si certains PDI travaillent comme journaliers dans les champs des populations hôtes pour subvenir aux besoins de leurs familles.

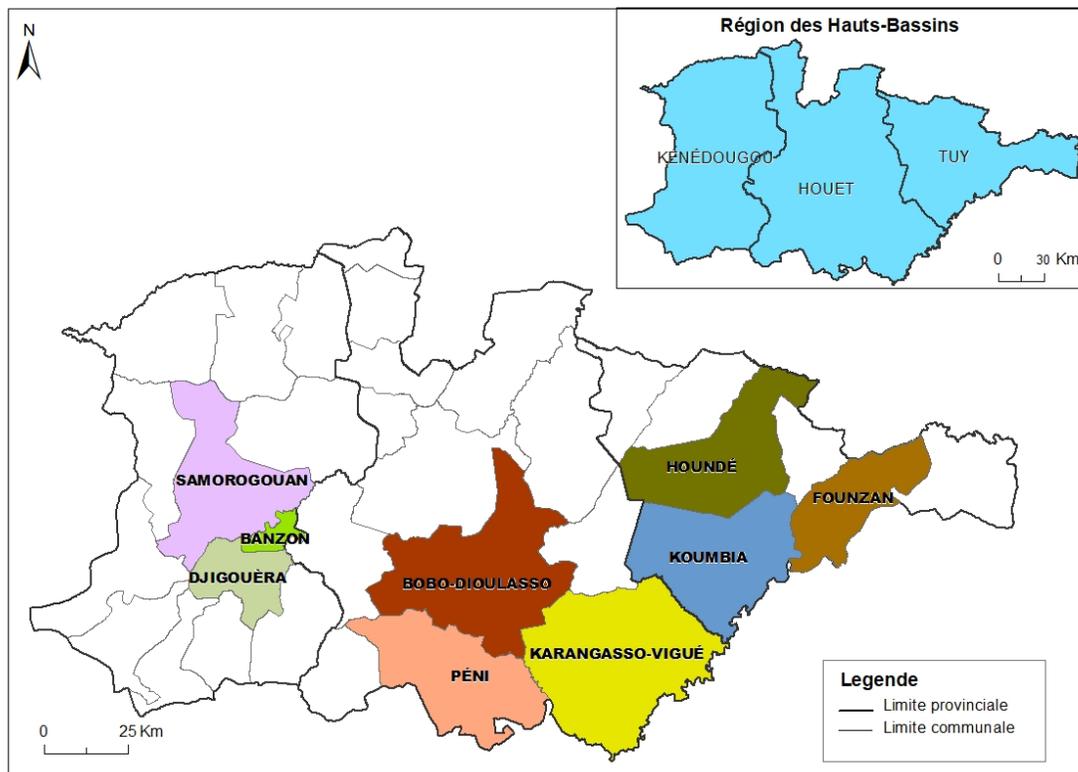
Enfin, la saison pluvieuse, dans les deux régions, a eu un impact sur les activités de monitoring durant le mois de septembre. Les problèmes d'accessibilité à certaines localités (voies inondées ou dégradées) et l'indisponibilité des PDI (travaux champêtres) ont jalonné le parcours des moniteurs.

II. ZONES COUVERTES DANS LA PERIODE SOUS RAPPORT

➤ Les Hauts-Bassins

Les trois (3) provinces de la région ont été touchées par les activités de monitoring menées dans certaines communes. Dans la province du Kénédougou, il s'agit des communes de Banzon, Samorogouan et Djigouéra. Pour la province du Houet, les communes de Bobo-Dioulasso, Karangasso-Vigué et Péné. Enfin, dans le Tuy, le monitoring a concerné les communes de Koumbia, Houndé et Founzan (cf. carte n°1).

Carte n°1 : communes couvertes par le monitoring en septembre dans les Hauts-Bassins



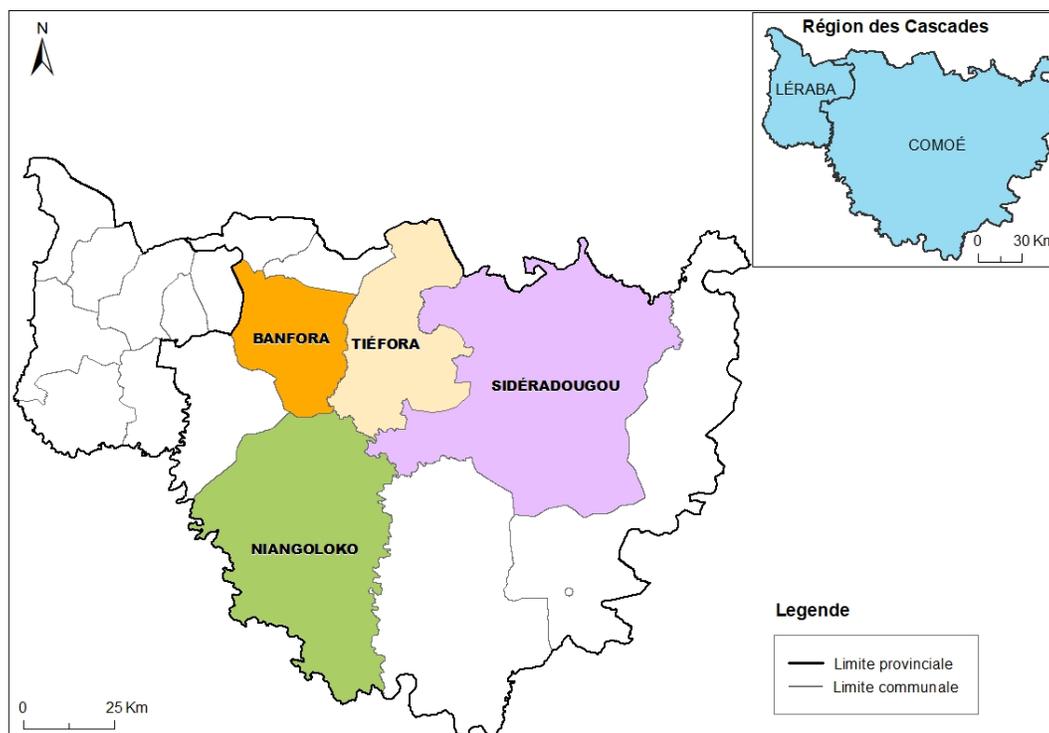
Les localités et secteurs touchés par le monitoring dans les Hauts-Bassins :

Localités	Communes	Département	Provinces
Soumousso	Soumousso	Karangasso-vigué	HOUET
Piéré	Piéré		
Yéguéré	Yéguéré		
Dèglè	Karangasso-vigué		
Nassouroulaye	Péni	Péni	TUY
Arrondissements 2, 3, 6 et 7	Bobo-Dioulasso	Bobo-Dioulasso	
Secteurs 3 et 4 / Bouéré / Bouahoun	Houndé	Houndé	
Djuï / Dougoumato / Bonwui / Camp Peulh / Camp Mossi	Koumbia	Koumbia	
Secteurs 1, 2 et 5	Founzan	Founzan	KENEDOUGOU
Secteurs 1, 4, 5 et 6 / Nablodjassa / Sinfra	Banzon	Banzon	
N'Gana / Sikorola	Samorogouan	Samorogouan	
Dissanga	Djigouéra	Djigouéra	

➤ Les Cascades

Dans la région des Cascades, les activités monitoring sont concentrées dans province de la Comoé, essentiellement dans les communes de Banfora, Tiéfora, Niangoloko et Sidéradougo (cf. carte N°2).

Carte N°2 : communes couvertes par le monitoring durant le mois de septembre dans les Cascades :



Les localités et secteurs touchés par le monitoring dans les Cascades :

Localités	Communes	Département	Provinces
Secteurs 3 et 10 / Nafona 2 / Déguédégué / Niarébama / Bonouna / Gnarebama	Banfara	Banfara	Comoé
Biton / Dramadougou / Tiéfora 2	Tiéfora	Tiéfora	
Dèguè-Dèguè / Dialakoro Boubourla /Koba	Sidéradougou	Sidéradougou	
Secteurs 2, 3 et 5 / Yendere / Koutoura / Toufoni	Niangoloko	Niangoloko	

III. CARACTERISTIQUES DES MOUVEMENTS DE POPULATION

Les mouvements de population ont concerné les villages de Sabaribougou, dans l'arrondissement 6 de la commune de Bobo-Dioulasso et Banzon qui ont enregistré l'arrivée de PDI. Au nombre de 12, on dénombre un (1) ménage de 3 hommes et 3 femmes dans chacune des communes respectives ; tous originaires du département de Dablo, province du Sanmatenga, région du Centre Nord. Les raisons avancées sont liées au sentiment d'insécurité régnant dans la zone ainsi que la crainte pour leurs vies, permanemment menacées avec la résurgence des attaques dans le Centre Nord durant le mois de septembre 2020. Elles ont été aiguillées, par les moniteurs, vers les services de l'action humanitaire pour leur enregistrement comme PDI.

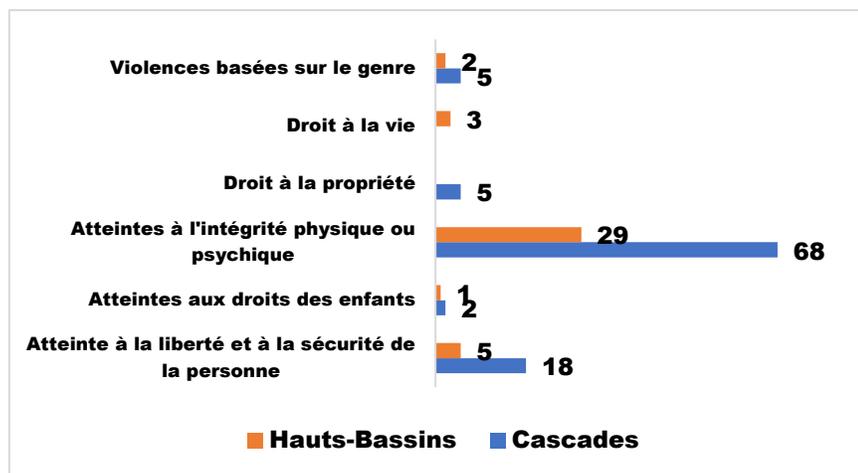
IV. SITUATION SECURITAIRE DANS LES ZONES COUVERTES

Les Hauts-Bassins et les Cascades sont des régions relativement stables. En raison de leur quiétude et des opportunités économiques qu'elles peuvent offrir, elles représentent des zones privilégiées pour les PDI malgré leur éloignement des localités d'origine. Toutefois, cette relative stabilité a été perturbée par trois (3) attaques durant ce mois de septembre par des groupes armés non identifiés (Cf. I. Contexte/points saillants).

Ces différentes attaques contre les institutions de défenses nationales sont des signes qu'aucune région n'est à l'abri d'une attaque armée. Cette tendance de généralisation du conflit sur le territoire national interpelle, surtout à l'approche de nouvelles élections présidentielles au Burkina Faso.

Toutefois, les forces de défense et de sécurité (FDS) assignées à la sécurisation des deux régions ne ménagent aucun effort pour assurer la sécurité intégrale des populations et de leurs biens à travers des contrôles permanents et rigoureux sur les grands axes routiers ainsi qu'à l'intérieur des différentes cités.

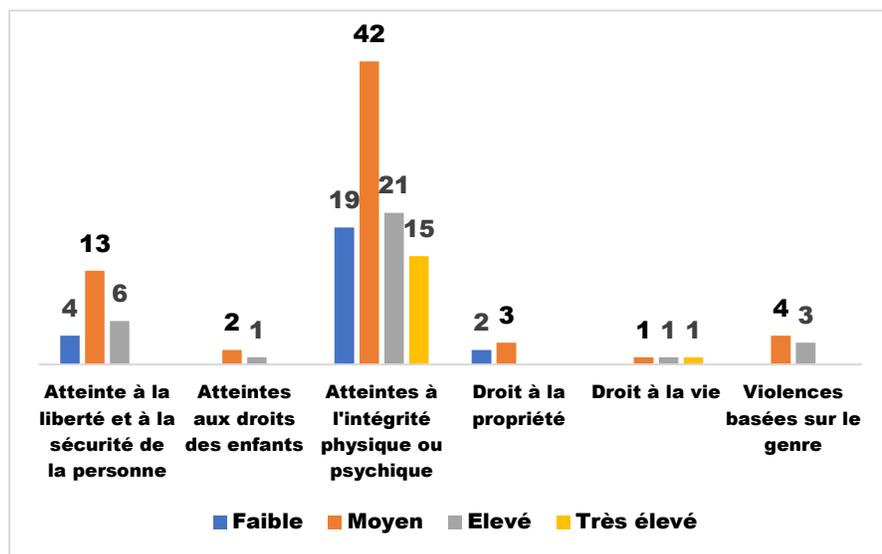
V. INCIDENTS DE PROTECTION DANS LES ZONES SOUS COUVERTURE



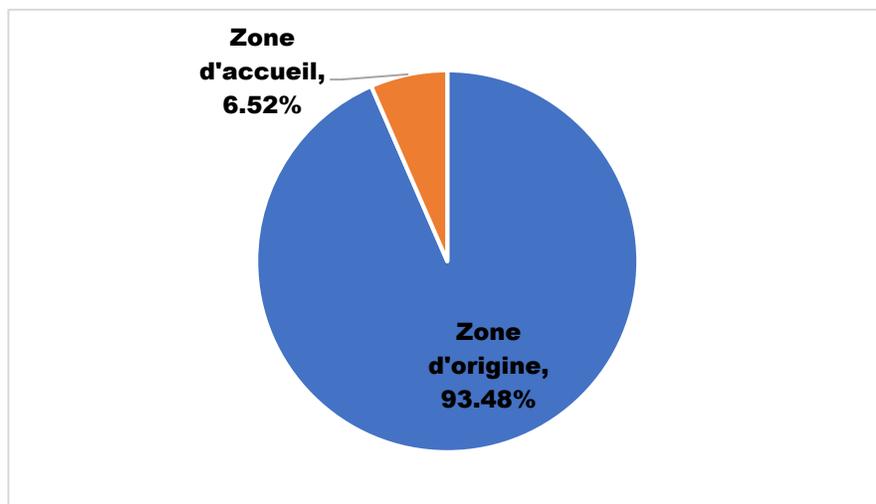
Concernant les incidents de protection, 138 cas ont été enregistrés pour le compte des deux régions dont 98 soit 71% des incidents dans les Cascades et 40 soit 29% des incidents dans les Hauts-Bassins. La majorité des atteintes aux droits sont des atteintes à l'intégrité physique ou psychique (97) avec une prépondérance des Cascades de 49,28% contre 21% pour les Hauts-Bassins. Avec la mise en œuvre du monitoring de

protection dans les zones de concentration de PDI de cette région, ces violences sus indiquées sont mises en exergue, généralement perpétrées au moment de la crise, dans les zones d'origine, où les victimes ont été séquestrés ou ont assisté à l'exécution de certains de leurs proches. On note également une ascendance des Cascades pour les atteintes à la liberté et à la sécurité des personnes avec 13,04% de cas contre 3,62% pour les Hauts-Bassins qui sont les corollaires des violences citées plus hauts ainsi que les violences basées sur le genre (VBG) qui représentent 5% des cas de violations de droits pour les deux régions. L'accroissement du nombre des personnes déplacées internes dans la région des Cascades qui, par ailleurs, auraient transité par la région des Hauts Bassins est également à prendre en compte dans cette analyse.

Pour ce qui est du degré de risques liés aux types de violation, la majorité des violences avaient un niveau moyen (65 soit 47,10%), suivi du niveau élevé (32 soit 23,19%). Les risques faibles et très élevés représentaient respectivement 25 et 16 cas de violation.



Il convient de signaler que la majorité de ces violences ont eu lieu dans les zones d'origine des PDI (93 soit 48%), contre 6,52% dans les zones d'accueil. Dans les Hauts-Bassins, on compte 2 atteintes au droit des enfants, 2 violences basées sur le genre et une atteinte au droit à la vie.



Les violences perpétrées dans les zones d'accueil se répartissent ainsi dans les deux régions :

- ✓ Cascades : (trois) 3 atteintes à l'intégrité physique ou psychique et une (1) atteinte au droit des enfants.
- ✓ Hauts-Bassins : deux (2) atteintes au droit des enfants, deux (2) cas de VBG et une (1) atteinte au droit à la vie.

VI. PROBLEMES SPECIFIQUES A CERTAINS GROUPES A RISQUE

Aucun problème spécifique lié à certains groupes à risque n'a été observé dans les différentes communautés et dans les différentes zones de couverture. Selon les moniteurs, les instances coutumières au niveau des différentes localités, du fait de leur présence, constituent un frein à une éventuelle stigmatisation. Elles travaillent plus à une meilleure coexistence pacifique à travers leur accompagnement à l'endroit des PDI.

La rixe entre le berger et le paysan, tous deux (2) de la population hôte, dans les Hauts-Bassins, est un incident isolé, ne présentant aucun caractère stigmatisant.

VII. SGBV

Concernant les VBG dans les Hauts-Bassins et les Cascades, sept (7) cas ont été enregistrés dont cinq (5) dans les Cascades et deux (2) dans les Hauts-Bassins. Les cas des Cascades sont constitués d'une (1) agression physique, de deux (2) mariages précoces, d'un déni de ressources, d'opportunité ou de service et d'une (1) violence morale et psychologique (exclusion du foyer conjugal avec une grossesse). Dans les Hauts-Bassins, il s'agit d'un (1) cas de lévirat forcé et d'une (1) violence psychologique.

Des cas de mariages précoces et de lévirat, il ressort qu'il s'agit d'une jeune fille **âgée aujourd'hui de 24 ans**, victime d'abord de mariage précoce au niveau de sa localité d'origine, Dablo, région du Centre Nord. En effet, elle a été mariée à un homme lorsqu'elle avait 15 ans. Lors de l'attaque du village par des individus armés non identifiés, son époux y perdit la vie. A leur arrivée au niveau du département de Banzon, le frère de son défunt époux l'a prise comme épouse par la suite afin de respecter la tradition.

VIII. PROTECTION DE L'ENFANCE

Sur l'ensemble des faits et incidents documentés au cours du mois de septembre 2020, certains droits des enfants ont été bafoués ou violés ou non pris en compte dans le cadre de leur protection dans les Hauts-Bassins et les Cascades.

Dans la région des Hauts-Bassins, précisément à Banzon et Nablodjassa, 4 enfants dont l'âge varie entre 0 et 2 ans, non déclarés à l'état civil, ont été identifiés. Ces cas ont fait l'objet de notes au dossier.

Dans le département de Péni, précisément à Nassouroulaye, 24 enfants sans actes de naissances ont également été identifiés lors du monitoring dans ladite localité. Parmi ces enfants, six (6) ont égaré leurs actes de naissance lors de la fuite tandis que dix-huit (18) autres n'en ont jamais possédés. **Les PDI sont orientés vers la préfecture (tribunal départemental) pour la procédure de régularisation.** Des démarches **seront** entreprises **par les moniteurs** auprès du préfet pour **faciliter la prise en compte des requêtes des PDI et permettre ainsi aux enfants d'obtenir des** actes de naissance. A ceux-là, s'ajoutent trente-cinq (35) autres enfants en âge d'aller à l'école ou déscolarisés suite aux déplacements des parents qui n'ont pas ou n'ont plus accès à l'école. Le challenge serait de les accompagner dans la régularisation de leur situation à travers l'acquisition d'actes de naissance et faciliter leur réinsertion dans le tissu scolaire ou de l'apprentissage. Au niveau des arrondissements 1, 3, 5 et 7 de Bobo-Dioulasso, dix (10) enfants déscolarisés ont aussi été identifiés. Le souhait des parents et tuteurs, sans véritables moyens financiers, serait que ces derniers soient inscrits à l'école pour cette année scolaire 2020-2021. ICAHD est **engagé** dans un processus **de régularisation** avec les **services de l'action humanitaire pour la délivrance de documents attestant de leur statut de PDI pour faciliter leur accès à l'école conformément aux directives gouvernementales.**

A Karangasso-Vigué, une fillette souffrant d'anémie sévère a été identifiée par le moniteur de protection sur le site d'accueil temporaire de Piéré et a été référée à CSSI en vue d'une transfusion sanguine. Concernant les enfants en âge d'aller à l'école, sans actes de naissance, la préfecture de Karangasso-vigué a informé ICAHD qu'elle a reçu une autorisation exceptionnelle pour délivrer des actes seulement à ce groupe spécifique et non pas à ceux déjà inscrits dans les établissements. Cette situation reste, tout de même, problématique pour les élèves en classe d'examen qui ne peuvent accéder à leurs lieux de naissance pour se faire établir un acte de naissance.

Quant aux Cascades, la majeure partie des enfants rencontrés n'ont pas d'acte d'état civil, sont non scolarisés ou déscolarisés du fait du déplacement des parents ou par manque de moyens des parents. En plus, les sites de PDI sont souvent éloignés des écoles ; ce qui ne motive pas les parents à inscrire leurs enfants à l'école.

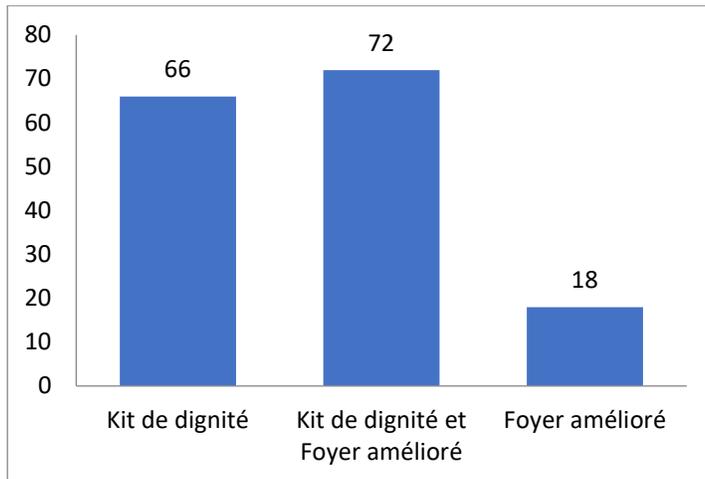
IX. PERSONNES AYANT DES BESOINS SPECIFIQUES (PBS)



Concernant les personnes à besoins spécifiques (PBS) dans les Hauts-Bassins et les Cascades durant ce mois, les notes au dossier ont été réalisées par les moniteurs dans les différentes localités visitées. Les vulnérabilités rencontrées sont, entre autres, des personnes âgées à risque avec des enfants à charge, des femmes en situation de risque (femmes seules avec des enfants à charge, femmes enceintes, femmes âgées).

Ainsi, 13 PBS (4 hommes, 9 femmes, 1 garçon et 1 fille) ont bénéficié d'assistance durant ce mois de septembre 2020 dans la ville de Bobo-Dioulasso, précisément à l'arrondissement 3.

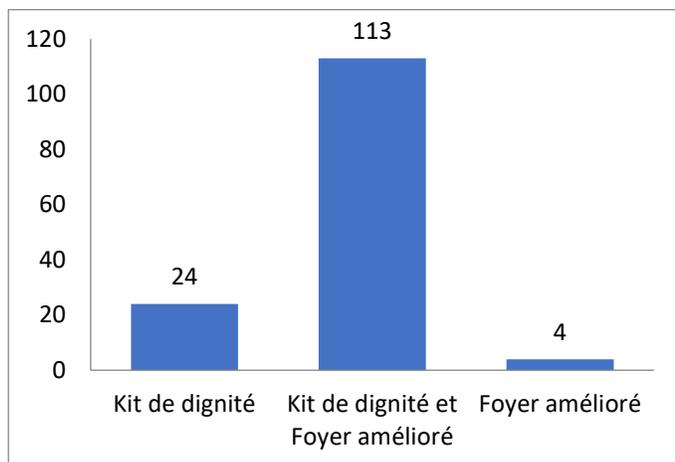
S'agissant des assistantes en Kits de dignité et de foyers améliorés, les moniteurs ont identifié, durant le mois de septembre, deux cent quatre-vingt-dix-sept (297) femmes et jeunes filles qui pourront en bénéficier dans les régions des Hauts-Bassins et des Cascades.



Pour la région des Hauts-Bassins, cent cinquante-six (156) femmes et jeunes filles qui ont un âge compris entre 14 et 45 ans ont été identifiées.

La répartition de l'assistance sera la suivante :

- ✓ 66 bénéficiaires en kits de dignité uniquement ;
- ✓ 72 bénéficiaires en kits de dignité et en Foyers améliorés ;
- ✓ 18 bénéficiaires en Foyers améliorés uniquement.



Dans la région des Cascades, 141 femmes et jeunes filles qui ont un âge compris entre 14 et 45 ans ont également été identifiées. La répartition de l'assistance se fera comme suit :

- ✓ 24 bénéficiaires uniquement en kits de dignité ;
- ✓ 113 bénéficiaires en kit de dignité et en Foyers améliorés ;
- ✓ 4 bénéficiaires uniquement en Foyers améliorés

X. SITUATION DE LTB DANS LA ZONE DE DEPLACEMENT ET DE RETOUR

✓ Les Hauts-Bassins

Au niveau de Banzon, avec la saison hivernale, le problème d'abris se fait pressant, car le nombre de PDI dépasse celui des cases. A Sinfra par exemple, les moniteurs ont identifié cinquante-sept (57) huttes de très petite taille [ne pouvant abriter que deux (2) personnes] pour deux cent six (206) PDI. Ces huttes ont été construites par les PDI elles-mêmes, vivant dans une très grande précarité marquée par le difficile accès aux structures sanitaires (site situé à 12 Km de la ville de Banzon où se trouve le centre de santé) et surtout à l'alimentation (dernière distribution de vivres opérée par l'action humanitaire date de fin juillet) ; le manque de moyens financiers pour faire face aux dépenses est aussi à considérer. A cela s'ajoute l'accès difficile à l'eau potable dans cette période sous rapport. La qualité de l'eau de la fontaine s'est dégradée avec certaines défaillances/pannes enregistrées au niveau de la pompe.

Les moniteurs de Bobo-Dioulasso ont noté un manque d'abris dans les villages de Nassouroulaye et Moussobadougou où des PDI dormaient sous des hangars, exposés au froid et aux maladies.

A Karangasso-Vigué et à Houndé, les difficultés de paiement des loyers demeurent toujours le problème majeur pour les familles PDI en location. Le loyer moyen à Houndé est estimé entre 3 500 et 5 000 FCFA et pour Karangasso-Vigué, on l'estime entre 3500 et 10 000 FCFA.

✓ Les Cascades

Il ressort des différentes zones visitées, un véritable problème d'accès à la terre. IL faut dire que les PDI n'ont pas accès à la terre. La population hôte estime que la terre ne lui suffit pas ; donc elle ne peut en céder aux PDI. A Banfora, le problème est plus complexe étant donné que la plupart des PDI sont en location ou dans des maisons prêtées. Certains ont pu avoir des lopins de terre pour aménager des hangars qui leur servent de logement.

D'autres PDI, par contre, sont logés dans des maisons, le plus souvent, abandonnées ou dans des hangars de fortune. Lorsqu'il y a une pluie, ces maisons sont inhabitables et ces PDI sont livrés à elles-mêmes.

En ce qui concerne l'accès à l'eau, la plupart des PDI n'ont pas accès à l'eau potable. A Niarebama, tout comme ceux du secteur 3 de Banfora, les PDI utilisent l'eau de marigot ou de puits non traités et à ciel ouvert.

S'agissant de l'alimentation, les PDI peinent à avoir un repas quotidien. A ce niveau, ce sont les services de l'action humanitaire et certaines organisations de la société civile (**associations de commerçants, actions individuelles de paysans, etc.**) qui avaient aidé les PDI en céréales ; mais cette aide date de mars-avril 2020.

XI. ETAT DE DROIT

Dans les deux régions couvertes, les autorités administratives, sécuritaires et judiciaires sont présentes. Ces dernières ne ménagent aucun effort pour offrir aux habitants des différentes localités couvertes, un quotidien paisible.

Les PDI ont accès aux différents services au même titre que les populations autochtones même si l'obtention de certains documents comme la Carte Nationale d'Identité Burkinabè demeure toujours complexe en raison de l'absence d'acte de naissance.

Sur 261 ménages PBS enregistrés dont les notes au dossier ont été élaborées, 63 chefs de ménages ne possèdent pas de CNIB. Parmi ces chefs de ménages qui ne possèdent pas de CNIB, 37 ont été enregistrés dans les Hauts-Bassins et 26 dans les Cascades.

XII. PROTECTION BASEE SUR LA COMMUNAUTE - COMITES DE PROTECTION

La collaboration avec les différents comités de protection reste franche car ces comités participent aux sensibilisations et à la protection, par leur présence, dans les communautés.

Notons également que les sensibilisations menées auparavant par ces derniers connaissent une baisse en raison, des activités agricoles menées pour subvenir aux besoins de leurs familles pendant la saison pluvieuse.

XIII. LEADERS COMMUNAUTAIRES / AUTORITES LOCALES / SOCIETE CIVILE

Les moniteurs, dans leurs différentes zones d'affectation ou opérationnelles, ont rendu des visites de courtoisie aux leaders et autorités locales dont ils sont sous la tutelle. C'est avec l'accord et l'appui de ces derniers que chaque activité est réalisée et menée à bien. Ces autorités et ces leaders sont généralement ouverts, accessibles et travaillent à renforcer la cohésion sociale.

Dans les Cascades, des Techniciens d'Appui Communautaire (TAC) ont été recrutés à Banfora, Niangoloko et à Mangodara au sein des communautés pour participer aux activités de protection des populations sous mandats. Une rencontre de travail a été organisée entre les TAC, les moniteurs et le

Field Coordinator pour échanger sur les TDR des TAC, leurs responsabilités et les principes de travail avec l'ONG ICAHD INTERNATIONAL. Aussi, les moniteurs, par binôme dans les différentes communes, ont-ils eu des séances de travail avec les comités de protection sur les principes de travail et les TDR des comités de protection. Tout cela en vue d'apporter des réponses coordonnées et appropriées aux besoins identifiés.

XIV. SOLUTIONS DURABLES

Durant le monitoring, les différents moniteurs ont constaté, qu'au niveau des localités couvertes, les PDI rencontrées n'envisageaient pas, pour la majorité, un retour dans leurs localités de provenance. Les rares souhaits de retour se faisaient sous condition du rétablissement de la sécurité dans les zones d'origine.

Pour la plupart des personnes déplacées internes, l'intégration locale, comme solution durable, serait l'approche la mieux partagée. En effet le traumatisme vécu étant toujours présent, les combats se poursuivant et les exactions toujours perpétrées contre les populations civiles, un retour éventuel dans la localité d'origine n'est pas envisagé pour le moment. Le rétablissement de la situation sécuritaire dans la zone d'origine reste la condition essentielle de retour. Par contre, celles qui souhaitent s'installer définitivement dans la localité d'accueil et qui ne souhaitent plus retourner, pose la condition d'avoir ou de trouver des terres cultivables.

XV. SYSTEME DE PARTAGE D'INFORMATION ET COORDINATION

Au cours de ce mois, quelques moniteurs ont reçu la visite d'agents du Haut-Commissariat des Nations Unies pour les Réfugiés (UNHCR), dans le cadre de leurs sorties terrain qui ont concerné les communes de Banzon, Houndé et Koumbia. Les différentes missions se seraient bien déroulées selon les informations remontées par les moniteurs.

La collaboration avec les partenaires étatiques, principalement avec les Directions et services en charge de l'action humanitaire, ainsi qu'avec les ONG reste dynamique et fonctionnelle dans le cadre de la mise en œuvre des différentes activités de protection, à travers des rencontres bilatérales et de coordination.

XVI. RECOMMANDATIONS GENERALES

DOMAINES	RECOMMANDATIONS	ACTEURS	NIVEAU D'URGENCE
SANTE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Constructions d'infrastructures hygiéniques, ✓ Appui financier pour les soins de santé 	CSSI/UNHCR/Acteurs de la santé	A court terme
SECURITE ALIMENTAIRE	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier et offrir une assistance en vivres aux PDI des régions des Hauts-Bassins et des Cascades en général, et aux PBS les plus vulnérables 	CONASUR, PAM ICAHD	URGENT

ABRIS & AME	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier et distribuer des kits abris et AME aux PDI vulnérables et PDI ayant leurs abris en mauvais état ou détruits ✓ Construction d'abris d'urgence et don AME ✓ Soutien financier pour frais de loyer et pour les initiatives de construction 	ICAHD UNHCR	URGENT
PROTECTION	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Poursuivre les activités de sensibilisation sur la cohabitation pacifique, la protection de l'enfant et la prévention contre la COVID-19 au profit des populations (hôtes et PDI) des communes d'intervention de ICAHD-International dans les deux régions. 	Tous les acteurs intervenant dans la protection	PERMANENT
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier les PDI ayant besoin de prise en charge psychologique dans les Hauts-Bassins et les Cascades. ✓ Poursuivre la prise en charge psychologique, psychosociale 	ICAHD-INTERNATIO NAL	PERMANENT
	<ul style="list-style-type: none"> ✓ Identifier et assister les PBS et les cas de VBG dans les Hauts-Bassins et les Cascades. ✓ Appuyer le processus de délivrance d'acte d'état civil aux enfants non déclarés, en âge d'aller à l'école et ceux en classe d'examen 	ICAHD-INTERNATIO NAL UNHCR Services d'état civil	PERMANENT